



SIRS LES HIRONDELLES

Construction du groupe scolaire

COMPTE RENDU REUNION

Chargé d'opérations : Julien Muzeau

Date : Réunion du **28 février 2018**

Lieu : Mairie de La Neuville Roy

Objet : Réunion de comité de pilotage – suite refus de Permis de construire

Prochaine réunion : A définir

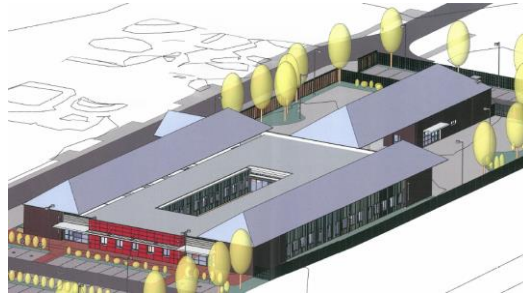


Participants :

Nom	Fonction-organisme	Mail	Tél	Pr/ Abs
Lesueur Thomas	Pdt SIRS	rpi@sirs-leshirondelles.fr	06 01 15 88 04	Pr
Michel Thierry	Maire La Neuville Roy, membre SIRS	t.michel@dbmail.com	03 44 51 73 10	Abs
Pecho Jean	Membre SIRS, élu commune de Wacquemoulin	Mairie.wacquemoulin@orange.fr	03 44 42 23 36	Pr
Bonnement Julien	Membre SIRS, élu commune de Léglantiers	mairiedeleglantiers@wanadoo.fr	03 44 51 81 74	Pr
Bourgeois Jérôme	Elu commune de Pronleroy, membre SIRS	mairie@pronleroy.com	03 44 51 74 03	Pr
Deneufbourg Xavier	Maire de Montier, membre SIRS	mairiemontiers@wanadoo.fr	03 44 51 76 61	Abs
Letreuille Paul	Elu commune de Montiers Membre du SIRS	mairiemontiers@wanadoo.fr	03 44 51 76 61	Pr
Christophe Fournier	Architecte co-traitant	christophe.fournier2@wanadoo.fr	03 44 15 29 53	Pr
Christophe Giraud	Architecte mandataire	atelier.architecture.design@wanadoo.fr	03 44 45 13 56	Pr
Sébastien Hérichard	Economiste, maître d'œuvre	s.herichard@amopc.net	03 44 84 26 03	Pr
Jonathan Belaoui	BET TCE	j.belaoui@berim.fr	02 35 65 78 93	Abs
Vincent Braure	BET HQE	v.braure@agi2d.fr		Abs
Hervé Léon	LD Pilotage, CSPPS	contact@ldpilotage.fr	06 18 84 19 22	Abs
Axel Rebihi	Qualiconsult, contrôleur technique	axel.rebihi@qualiconsult.fr	06 78 21 55 53	Abs
Julien Muzeau	ADTO – AMO	jmuzeau@adto.fr	06 78 94 63 65	Pr

Point d'avancement sur l'opération et Permisse de construire

Suite à la dernière réunion de comité de pilotage en date du 22 décembre 2018, nous avons pris acte et exposé les motifs du refus de permis de construire consécutif à l'avis défavorable de l'ABF. Comme convenu la maîtrise d'œuvre a proposé un projet retravaillé à l'ABF sur la base de l'hypothèse 2 ci-dessous.



Les modifications portaient essentiellement sur la forme et matériaux de couverture (toitures 2 pentes en ardoise en remplacement du zinc).

La maîtrise d'œuvre précise que malgré plusieurs tentatives, la rencontre avec l'ABF permettant d'échanger sur le projet n'est pas possible, les échanges se font uniquement par courriel. Après plusieurs échanges, la maîtrise d'œuvre a proposé une dernière version du projet qui semble sur la partie couverture convenir à l'ABF.

Toutefois, l'avis initial précisait également que les matériaux de façades acier ne pouvaient être acceptés et qui devaient être remplacés par des matériaux dits nobles.

Aussi, sur demande de M. Lesueur, la maîtrise d'œuvre propose la mise en œuvre de bardage bois sur les façades donnant sur rue et façades arrières. La façade donnant sur le parking restant en bardage acier.

Aussi, au regard de ces modifications demandés et avant tout dépôt d'un nouveau PC, la maîtrise d'ouvrage a demandé le chiffrage de ces travaux modificatifs afin d'en mesurer l'impact financier. En fonction, de ce qui sera annoncé, le PC pourra être redéposé.

M. Herichard présente l'impact financier. L'impact financier des modifications de toiture est de **8 700€HT**, le remplacement des bardages aciers par du bardage bois est de **7 500€HT** si l'on considère 2 façades et de **15 000€HT** pour les 4 façades (façades donnant sur le patio).

Ainsi, la plus-value totale des modifications serait de **16 200€HT en ne retenant pas la modification des façades donnant sur la patio.**

Si l'on ajoute les modifications antérieures demandées par l'ABF l'impact financier sera de **43 000€HT**.

Le montant estimé des travaux est à ce jour de 4 257 000€HT hors bardage bois qui reste à statuer. M. Lesueur précise que des pistes d'économies sont réalisables suite aux observations faites sur le dossier APD notamment concernant les équipements de cuisine.

La maîtrise d'œuvre précise que d'un point de vue du délai de réalisation des travaux ces modifications n'ont pas d'impact.

Suites à donner

Le comité de pilotage, à l'exception de M. Bourgeois, décide de déposer un nouveau PC sur la base de ce qui vient d'être présenté par la maîtrise d'œuvre. Le bardage bois proposé par la maîtrise d'œuvre est un clin des Vosges saturé prétraité et donc avec un minimum d'entretien (brossage et nettoyage tous les 10 ans).

Les exemplaires du PC seront remis au maître d'ouvrage le 09/03/2018 pour dépôt.

(Nota ; suite à cette réunion, l'architecte a réussi à obtenir un RDV avec l'ABF le 12/03/2018. Il a donc été proposé de reporter le dépôt du PC afin de prendre en considération les ajustements éventuels. Suite à ce RDV l'ABF accepte le projet tel que présenté avec les bardages acier, le bardage bois n'est donc pas retenu. Le PC sera déposé le 26/03/2018)